

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 1

- CONTRE : 15

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Louise BORSATO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Alain HOUPERT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.

#### Membres absents :

M. Roland PONSAA	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Budget supplémentaire 2015 - Budget principal et budgets annexes**

Après constatation des résultats de l'exercice 2014, financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser, les résultats disponibles pour le financement de mesures nouvelles au budget supplémentaire 2015 sont les suivants :

Budget principal	1 082 031,33 €
Budget annexe des transports publics urbains	15 949 030,99 €
Budget annexe de la Décharge de produits inertes et des DASRI	1 032 691,83 €
Budget annexe du Groupe turbo-alternateur	2 759 023,53 €
Budget annexe du crematorium	1 076 559,30 €
Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière	503 340,22 €
Budget annexe du service de collecte des OM rendu aux administrations	2 610,00 €
Budget annexe du service de traitement des OM rendu aux administrations	175 477,03 €
Budget annexe de l'eau	986 360,50 €
Budget annexe de l'assainissement	4 367 347,37 €
<b>Total tous budgets</b>	<b>26 927 791,66 €</b>

**Le résultat global, tous budgets agrégés, atteint 26,9 millions d'euros**, représentant 8,09 % du volume global du compte administratif pour 2014 en recettes.

**PRINCIPAUX ÉQUILIBRES ET FAITS MARQUANTS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Les crédits nouveaux proposés au budget supplémentaire 2015, en opérations réelles, sont les suivants :

<i>Mouvements réels en €</i>	Dépenses		Recettes	
	BP 2015	BS 2015	BP 2015	BS 2015
Fonctionnement	210 526 197	- 111 575,98	255 330 785	1 409 336,47
Investissement	98 514 931	42 231 518,94	53 710 343	12 561 364,19
<b>TOTAL</b>	<b>309 041 128</b>	<b>42 119 942,96</b>	<b>309 041 128</b>	<b>13 970 700,66</b>

**Le budget supplémentaire comprend des opérations nouvelles en dépenses réelles pour 42,1 M€, soit 13,6 % des crédits ouverts au budget primitif 2015, et 13,97 M€ en recettes réelles (4,5% des crédits ouverts au budget primitif).**

Les principaux faits marquants de ce budget supplémentaire sont les suivants :

**a) une amélioration des équilibres de la section de fonctionnement par rapport au budget primitif 2015 :**

Tous budgets confondus, le projet de budget supplémentaire intègre ainsi un « effet ciseau » favorable avec :

- d'une part, une diminution des dépenses de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2015 (- 111,6 K€) :

- cette évolution s'explique principalement par une réduction de - 3 M€ des crédits afférents aux dépenses de personnel par rapport au montant prévu au BP 2015, au vu du périmètre affiné des personnels à transférer dans le cadre de la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine ;
- en parallèle, + 2,06 M€ sont notamment ajoutés pour permettre la régularisation de titres de recettes du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères » rattachés à tort à l'exercice 2014, suite à une erreur matérielle commise par les services ; ainsi qu'une subvention d'équilibre de + 878,6 K€ du budget principal vers le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière (opération équilibrée en dépenses et recettes => cf. *infra*, titre « Budget annexe de la ZA Bretenière » pour plus de précisions).

- d'autre part, un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2015 (+ 1,409 M€). Outre la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la ZA Bretenière (comptabilisée en dépenses et en recettes), cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du produit de la fiscalité de + 320K€ (principalement due à l'ajustement à la hausse du produit de la CVAE), et à un ajustement de + 125K€ des crédits prévus au BP 2015 pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) suite à la publication par l'Etat en avril 2015 des montants de DGF 2015, lesquels confirment la bonification de DGF attendue par le Grand Dijon dans le cadre de la transformation en communauté urbaine.

De ce fait, en intégrant l'ensemble des mouvements budgétaires proposés au budget supplémentaire, **l'épargne brute consolidée, tous budgets confondus, augmente par rapport au montant prévu au budget primitif 2015**, pour atteindre **41,8 M€** (contre 38,3 M€ au BP 2015).

**b) une diminution du recours à l'emprunt par rapport au BP 2015, et l'inscription de crédits pour la réalisation de remboursements anticipés d'emprunts sur différents budgets** (sous réserve que les conditions financières de réalisation de ces remboursements anticipés soient opportunes).

Ainsi, les équilibres du budget supplémentaire permettent à la fois :

- de diminuer le recours à l'emprunt de - 4,6 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2015, dont, notamment, - 3,2 M€ sur le budget principal et -903,7 K€ sur le budget annexe des parkings en ouvrage ;
- d'inscrire des crédits de « provisions » pour la réalisation de remboursements anticipés d'emprunts sur plusieurs budgets annexes, en précisant que ces remboursements anticipés ne seront effectués que si les conditions financières sont optimisées pour la collectivité (en tenant compte notamment des éventuelles indemnités de remboursement anticipé à verser aux établissements bancaires). 15,2M€ sont ainsi inscrits sur les budgets annexes des transports publics urbains, de l'eau et de l'assainissement.

En outre, 16,4 M€ de crédits sont inscrits au budget principal, à la fois en dépenses et en recettes d'investissement. Ces crédits sont destinés à permettre, en fonction des opportunités de marché et des discussions en cours avec les établissements bancaires concernés, la réalisation d'opérations de réaménagement de la dette :

- concernant la dépense : il s'agit de remboursements anticipés de différents emprunts à taux variable souscrits durant la période de restriction du crédit bancaire du début des années 2010, se caractérisant par des marges élevées ;

- concernant la recette : en parallèle du remboursement anticipé de ces emprunts, seraient dans le même temps souscrits de nouveaux emprunts pour lesquels les marges appliquées par les établissements bancaires seraient plus réduites.

=> cf. *infra*, titre « *Budget principal* » pour plus de précisions.

Il est précisé que l'ensemble de ces opérations de gestion active de la dette visant à réduire les charges financières du Grand Dijon, concerneraient exclusivement des emprunts 1A dans la classification Gissler, lesquels représentent près de 99% de l'encours de dette du Grand Dijon.

### **c) un budget supplémentaire resserré dans un contexte budgétaire contraint.**

Au-delà des différents éléments récapitulés ci-dessus, en raison à la fois du contexte budgétaire contraint et du vote plus tardif que les années précédentes du budget primitif (ayant permis d'affiner davantage les prévisions budgétaires), **le budget supplémentaire constitue essentiellement un ajustement des prévisions de crédits inscrites au BP 2015**, sans opérations nouvelles majeures.

Concernant notamment les dépenses d'équipement, 10,2 M€ de crédits supplémentaires sont ajoutés, dont 1,7 M€ constituent, non pas des crédits d'opérations nouvelles, mais essentiellement des crédits destinés à conforter des opérations déjà lancées. Les deux principaux ajustements de crédits sont les suivants :

- + 800 K€ sont ajoutés sur le budget principal pour les **travaux d'aménagement de la caserne du Transvaal** : ils correspondent à un ajustement du rythme des paiements au titre de cette opération (avec davantage de paiements prévus sur l'année 2015 qu'en 2016), et non à une augmentation du coût de l'opération).
- + 800 K€ sont ajoutés sur le budget annexe des transports dans le cadre de la fin de l'opération « tramway » (soldes et protocoles de fin de marchés).

Les 8,5 M€ restants inscrits au BS constituent des crédits de « provisions » pour travaux, non destinés à être consommés sur l'exercice 2015, et destinés à permettre l'équilibre du budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents antérieurs.

L'équilibre financier du budget supplémentaire 2015 pour chaque budget (budget principal et budgets annexes), ainsi que le détail des différents ajustements de crédits opérés sur chacun des budgets, sont récapitulés ci-après.

**A) Équilibre du BS 2015**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		1 082 031,31
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		1 082 031,31
Propositions nouvelles	1 804 058,31	722 027,00
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>-628 164,01</b>	<b>722 027</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>2 432 222,32</i>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 804 058,31</b>	<b>1 804 058,31</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014	11 089 521,46	
Restes à réaliser en 2015	9 432 480,53	9 134 547,52
Affectation		11 387 454,47
Propositions nouvelles	17 054 969,84	17 054 969,84
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>16 992 969,84</b>	<b>17 755 220,00</b>
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 3 194 472,48</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>62 000,00</i>	<i>2 494 222,32</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>37 576 971,83</b>	<b>37 576 971,83</b>

**B ) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles de fonctionnement : - 628,2 K€**

→ Charges de personnel (chapitre 012) : au vu du périmètre affiné des personnels à transférer dans le cadre de la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, les crédits afférents aux dépenses de personnel peuvent être réduits de - 3 M€ par rapport au montant prévu au BP 2015.

→ Charges exceptionnelles (chapitre 67) : + 2,05 M€ par rapport au BP 2015, dont :

- + 1,17 M€ correspondant en quasi-totalité à la régularisation de titres de recettes du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères » rattachés à tort à l'exercice 2014, suite à une erreur matérielle commise par les services ;
- + 878,6 K€ de subvention d'équilibre visant à couvrir le solde d'exécution déficitaire de la section de fonctionnement du budget annexe de la zone d'activités de Bretenière (cf. *infra*, titre « Budget annexe de la ZA Bretenière » pour plus de précisions).

→ Charges de gestion courantes (chapitres 011+65) : + 203,6 K€.

- + 115 K€ sont inscrits pour le règlement de taxes foncières suite au transfert à l'actif du budget principal de l'ancien dépôt bus Divia à Chenôve et des locaux Miroirs rue des Godrans. Les crédits de taxes foncières ouverts au budget annexe des transports sont réduits en contrepartie du même montant ;

- + 85 K€ d'honoraires pour le choix d'un prestataire en vue de la réalisation d'un diagnostic portant sur l'analyse et l'identification de projets de reconversion du site de la BA 102 (participation de l'Etat à hauteur de 70 K€ via le FRED - Fonds pour les restructurations de la défense) ;
- + 35 K€ pour le versement d'une subvention à l'association Réseau idéal dans le cadre de l'organisation des Assises nationales de la biodiversité à Dijon en 2015.
- Aires d'accueil des gens du voyage « Cité des peupliers » : + 30 K€ de travaux d'entretien/réparation ;
- + 29,7 K€ au titre de la compétence stationnement en surface, gérée par le Grand Dijon pour le compte de la Ville à compter du second semestre 2015 (dans le cadre de la convention approuvée par le conseil communautaire du 9 avril 2015) ;
- Réduction de - 35 K€ des crédits prévus pour le paiement de différentes primes d'assurance.

→ Atténuation de produits fiscaux (chapitre 014) : + 136 K€ :

- + 126 K€ correspondent à des dégrèvements de TASCOM accordés par l'Etat à différentes entreprises contributrices ;
- + 10 K€ correspondent à la contribution du Grand Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en tenant compte d'une répartition de droit commun du prélèvement 2015 entre la communauté urbaine et les 24 communes (500 K€ avaient été inscrits au budget primitif).

→ Charges financières (chapitre 66) : réduction des frais de tirage sur ligne de trésorerie de - 20 K€.

## **- Recettes réelles de fonctionnement : + 722 K€**

→ Dotations et participations (chapitre 74) : + 287 K€, ces crédits correspondant notamment :

- à un ajustement de + 125 K€ des crédits prévus au BP 2015 pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (suite à la publication par ce dernier en avril 2015 des montants de DGF 2015, lesquels confirment la bonification de DGF attendue par le Grand Dijon dans le cadre de la transformation en communauté urbaine) ;
- à un ajustement de + 92 K€ des compensations fiscales versées par l'Etat (suite à la communication par les services fiscaux de leur montant exact pour 2015 dans le cadre de l'état fiscal 1259) ;
- à + 70 K€ de subventions reçues du FRED (Fonds pour les restructurations de la défense) dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic pour la reconversion du site de la BA 102.

→ Produits fiscaux : le produit des impôts directs inscrit au budget primitif peut être augmenté de + 320 K€, décomposés de la façon suivante :

- + 398 K€ de produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et + 47 K€ de produit des IFR (suite à la communication par les services fiscaux du produit fiscal 2015 dans le cadre de l'état fiscal 1259) ;
- retrait de - 56 K€ de crédits de CFE et - 69 K€ de crédits de fiscalité ménages inscrits au BP 2015, suite à l'évolution des taux votée en avril par le conseil communautaire, et à la notification des bases prévisionnelles 2015 par les services fiscaux du produit fiscal 2015 dans le cadre de l'état fiscal 1259.

→ Produit des services : + 115 K€, dont + 100 K€ de remboursement par la Ville de Dijon des dépenses de fonctionnement engagées par le Grand Dijon au titre des compétences stationnement de surface et éclairage public (dans le cadre de la convention approuvée par le conseil communautaire du 9 avril 2015), et + 15 K€ d'intéressement au résultat d'exploitation du délégataire de la piscine olympique.

**- Dépenses réelles d'investissement : + 17 M€**

→ 1,12 M€ constituent des dépenses d'équipement nouvelles (chapitres 20, 21, 23, 204, et 458):

- + 800 K€ sont ajoutés dans le cadre des travaux d'aménagement de la caserne du Transvaal : ils correspondent à un ajustement du rythme des paiements au titre de cette opération (avec davantage de paiements prévus sur l'année 2015 qu'en 2016), et non à une augmentation du coût de l'opération) ;
- + 250 K€ d'investissement sur les horodateurs de la commune de Dijon, pour le compte de cette dernière, dans le cadre de la convention approuvée par le conseil communautaire du 9 avril 2015 (la même somme est inscrite en recette d'investissement et correspond à la refacturation à la Ville de Dijon) ;
- + 200 K€ dans le cadre du déploiement du dispositif anti-intrusion (150 K€) et de la sécurisation de divers sites (50 K€) du Grand Dijon ;
- + 140 K€ dans le cadre du programme de reconquête du parc privé ancien destinés à répondre aux demandes de subventions des propriétaires de logements à rénover ;
- + 129 K€ pour des travaux d'aménagement et d'entretien du site du complexe sportif de Saint-Apollinaire, dont l'installation d'un dispositif de contrôle d'accès (sirène, radar, lecteur de badges) ;
- + 100 K€ de subvention d'équipement pour l'aménagement des locaux AGRONOV.

Des crédits sont en parallèle retirés sur les opérations suivantes :

- 159 K€ de crédits d'assurance dommage-ouvrage dans le cadre de la construction de la nouvelle tribune du Stade Gaston Gérard (dépense imputée directement sur l'autorisation de programme afférente) ;
- 153 K€ de participation du Grand Dijon au financement de la LINO au vu du dernier échéancier de versement transmis par les services de l'État ;
- 150 K€ concernant les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme ;
- 32 K€ de réduction des crédits de paiement des autorisations de programme habitat concernant la production de logements sociaux, au vu des derniers échéanciers établis par les bailleurs.

→ Avances et prêts (chapitre 27) : - 532 K€, dont :

- + 418 K€ permettant de constater une créance sur la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), suite au différé de paiement consenti par le Grand Dijon dans le cadre de la cession de tenements fonciers avenue du Drapeau / rue Joseph Garnier / rue Georges Lavier, en vue la réalisation d'un programme immobilier ;
- Suite à la reprise de l'opération Beauregard, 950 K€ de crédits d'avance de trésorerie prévus au BP 2015 sont retirés (2,15 M€ avaient été inscrits au BP).

→ Opérations de réaménagement de la dette (chapitre 16) : 16,4 M€ (montant également prévu en recettes d'investissement). Il s'agit de crédits destinés à permettre des remboursements anticipés d'emprunts à taux variable indexés sur EURIBOR : ces produits, souscrits durant la période de restriction du crédit bancaire du début des années 2010, se caractérisent par des marges élevées (de l'ordre de +2% sur index EURIBOR, contre des marges de 1%, voire inférieures, proposées actuellement par les banques).

En parallèle de ces remboursements anticipés, le Grand Dijon souscrirait d'autres emprunts pour les mêmes capitaux restant dus, mais pour lesquels les marges appliquées par les établissements bancaires seraient nettement plus faibles. Ces remboursements anticipés seraient réalisés d'ici à la fin de l'année 2015, et ce uniquement si les conditions de marché s'avèrent opportunes.

**- Recettes réelles d'investissement : + 14,56 M€**

→ Produits des cessions (chapitre 024) : + 1,06 M€ de crédits sont ajoutés, dont + 586K€ de cession de tènements fonciers avenue du Drapeau / rue Joseph Garnier / rue Georges Lavier, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier porté par la SEMAAD ; + 384 K€ correspondant à 5 cessions sur le marché de l'agroalimentaire ; et, enfin, + 89,8 K€ de cession de tènements fonciers sur la ZI Longvic.

→ Autres recettes d'investissement (chapitres 23, 458) :

- + 250 K€ remboursés par la Ville de Dijon pour le renouvellement du parc d'horodateurs, dans le cadre du mandat de gestion de la compétence stationnement de surface confié par la Ville de Dijon au Grand Dijon ;
- + 45 K€ de remboursement d'ERDF sur des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

→ Opérations de réaménagement de la dette (chapitre 16) : + 16,4 M€ (montant identique inscrit en dépenses d'investissement pour le remboursement anticipé de différents emprunts ; cf. *supra*).

→ Baisse du besoin de recours à l'emprunt de - 3,2 M€ (chapitre 16) : au vu des différents ajustements listés précédemment, le niveau d'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif peut être réduit de manière significative, à hauteur de - 3,2 M€.



**A) Équilibre du BS 2015**

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		840 998,26
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		840 998,26
Propositions nouvelles	840 998,26	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>740 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>100 998,26</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>840 998,26</b>	<b>840 998,26</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014		216 267,57
Restes à réaliser en 2015	24 574,00	
Affectation		
Propositions nouvelles	174 975,83	- 16 717,74
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>174 975,83</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 117 716,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>100 998,26</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>199 549,83</b>	<b>199 549,83</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 740 K€** : ces crédits correspondent à la régularisation de titres de recettes rattachés à tort à l'exercice 2014 suite à une erreur matérielle commise par les services.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 175 K€** : ces crédits correspondent à des « provisions » pour travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015).

- **Recettes réelles d'investissement : - 117,7 K€** : les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits pour ce montant au budget primitif peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

**A) Equilibre du BS 2015**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		16 229 905,82
Restes à réaliser en 2015	280 874,90	
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	15 949 030,92
Propositions nouvelles	15 752 687,92	- 196 343,00
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>-636 000</b>	<b>- 196 343,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>16 388 687,92</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>16 033 562,82</b>	<b>16 033 562,82</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014	5 920 443,15	
Restes à réaliser en 2015	285 042,89	2 007 922,18
Affectation		4 197 563,86
Propositions nouvelles	15 943 354,59	15 943 354,59
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>15 943 354,59</b>	<b>- 445 333,33</b>
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>-</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>16 388 687,92</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>22 148 840,63</b>	<b>22 148 840,63</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation : - 636 K€** de crédits inscrits au budget primitif sont retirés au budget supplémentaire, dont :

- - 115 K€ de taxes foncières suite au transfert à l'actif du budget principal de l'ancien dépôt bus Divia à Chenôve et des locaux Miroirs rue des Godrans ;
- - 500 K€ pour les crédits afférents à la maintenance du mobilier des stations de tramway.

- **Recettes réelles d'exploitation : - 196 K€** : ces mouvement de crédits correspondent à la fois :

- à un ajustement à la baisse de - 246 K€ des produits de cessions, correspondant à la fois à l'annulation de 1,28M€ de crédits prévus au BP 2015 pour la vente des locaux dits « Miroir » de la rue des Godrans à Dijon, reportée en 2016, à + 911 K€ de cession de tènements fonciers situés avenue du Drapeau / rue Joseph Garnier / rue Georges Lavier, à Dijon, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier porté par la SEMAAD, et à + 122 K€ pour la cession d'un appartement situé 61 avenue du Drapeau.
- à la perception d'un produit exceptionnel de + 92 K€ correspondant à 70 % de la plus-value réalisée par Heuliez dans le cadre de la revente d'anciens bus GNV (gaz naturel pour véhicules) cédés préalablement par le Grand Dijon lors du renouvellement de sa flotte de bus en 2013.

## **- Dépenses réelles d'investissement : + 15,9 M€**

- 834 K€ constituent des dépenses d'équipement nouvelles, dont :
  - + 800 K€ dans le cadre de la fin de l'opération « tramway » (soldes et protocoles de fin de marchés) ;
  - + 220 K€ de crédits d'étude pour le projet de BHNS « Prioribus », au vu du calendrier actualisé de cette opération ;
  - - 150 K€ correspondant au décalage du calendrier de déploiement du service de billettique sur mobile NFC.
  
- 730 K€ permettent de constater une créance sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), suite au différé de paiement consenti par le Grand Dijon dans le cadre de la cession de tènements fonciers avenue du Drapeau / rue Joseph Garnier / rue Georges Lavier, en vue la réalisation d'un programme immobilier.
  
- Afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, 14,3 M€ de crédits sont inscrits, en plus des 1,8 M€ déjà prévus au budget primitif, pour la réalisation éventuelle de remboursements anticipés d'emprunts à taux variable (emprunts 1A indexés sur EURIBOR), lesquels seront effectués uniquement en cas de conditions de marché opportunes.

**- Recettes réelles d'investissement : - 445 K€** : ces ajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

- - 492 K€ de crédits de subventions d'équipement sont retirés, dont - 75 K€ de versement attendu de l'Etat suite à l'ajustement du calendrier de déploiement du projet NFC, et - 417 K€ du FEDER pour le renouvellement du système de billettique interopérable, s'expliquant essentiellement par l'exclusion par le cofinanceur de certaines factures de l'assiette des dépenses subventionnelles ;
- + 46,6 K€ correspondent au recouvrement de la créance de la Ville de Dijon au titre des kiosques commerciaux implantés le long des voies de tramway.

**A) Equilibre du BS 2015**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		1 069 851,73
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		1 069 851,73
Propositions nouvelles	1 074 851,73	5 000,00
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>1 072 351,73</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>1 074 851,73</b>	<b>1 074 851,73</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014		1 597,57
Restes à réaliser en 2015	4 690,00	9 800,00
Affectation		
Propositions nouvelles	1 041 825,30	1 035 117,73
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1 041 825,30</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 37 234,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>1 072 351,73</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 046 515,30</b>	<b>1 046 515,30</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles d'exploitation : + 2,5 K€ :**

- + 7,5 K€ de charges exceptionnelles, dont 2,5K€ de titres annulés sur exercices antérieurs pour des rétrocessions de concessions, et 5 K€ correspondant au reversement à différentes associations du produit de traitement des déchets ultimes du crématorium ;
- - 5 K€ de cotisation versée à l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public), le montant des crédits inscrits au BP 2015 ayant été surévalué.

- **Recettes réelles d'exploitation : + 5 K€** : crédits relatifs au produit de traitement des déchets ultimes du crématorium, reversé à différentes associations.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 1,04 M€** : ces crédits correspondent à une « provision » pour travaux de mise aux normes des fours (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015).

- **Recettes réelles d'investissement : - 37,2 K€** : les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 37,2 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX ADMINISTRATIONS  
PUBLIQUES**

**Équilibre du BS 2015**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		2 610,00
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		2 610,00
Propositions nouvelles	2 610,00	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>2 610,00</b>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>2 610,00</b>	<b>2 610,00</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX ADMINISTRATIONS  
PUBLIQUES**

**Équilibre du BS 2015**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		175 477,03
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		175 477,03
Propositions nouvelles	175 477,03	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>175 477,03</b>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>175 477,03</b>	<b>175 477,03</b>

Ces deux budgets annexes retracent les prestations facturées aux collectivités clientes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères.

En contrepartie de la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 d'un montant de 178 K€ (respectivement 175 K€ pour le service de traitement des ordures ménagères et 2 610 € pour le service de collecte des ordures ménagères rendus aux administrations), la section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription en dépenses de crédits de charges de structure reversés au budget principal pour les mêmes montants.

**Équilibre du BS 2015**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		59 348,53
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		59 348,53
Propositions nouvelles	1 143 001,00	1 083 652,47
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1,00</b>	<b>878 652,47</b>
<i>Dont opérations d'ordre entre sections</i>	<i>1 134 000,00</i>	<i>196 000,00</i>
<i>Dont opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>9 000,00</i>	<i>9 000,00</i>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 143 001,00</b>	<b>1 143 001,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014	562 688,75	
Restes à réaliser en 2015		
Affectation		
Propositions nouvelles	500 311,25	1 063 000,00
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>304 311,25</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 71 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre entre sections</i>	<i>196 000,00</i>	<i>1 134 000,00</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 063 000,00</b>	<b>1 063 000,00</b>

Le solde d'exécution déficitaire de l'exercice 2014 (- 503,3 K€), repris au budget supplémentaire 2015, se justifie par un prix de revient des terrains aménagés supérieur à leur prix de vente.

Cette opération d'aménagement arrivant à terme (l'intégralité des terrains ayant été vendue), la dissolution et la reprise des comptes de bilan du budget annexe au budget principal nécessite de passer les écritures suivantes au BS 2015 :

**Propositions nouvelles :**

- **Mouvements d'ordre budgétaires :** l'intégralité des lots ayant été vendue, 1,1 M€ sont notamment prévus pour solder le compte de stocks de terrains aménagés (dépense de fonctionnement et recette d'investissement). 187 K€ permettent par ailleurs de régulariser le compte *1068-excédent de fonctionnement capitalisé*- qui n'aurait pas dû être mouvementé, s'agissant d'un budget de lotissement (recette de fonctionnement et dépense d'investissement). Un complément de 9 K€ est également prévu pour intégrer des frais financiers au compte de stocks de terrains aménagés.

- **Mouvements réels budgétaires :** après inscription des mouvements d'ordre susvisés, le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement de 878,6 K€ s'avère nécessaire.

Pour équilibrer la section d'investissement, outre l'annulation de la recette d'emprunt prévue au budget primitif (- 71 K€), 304 K€ sont inscrits en dépenses au chapitre 27 (autres immobilisations financières), qui seront reversés à terme au budget principal.

Au terme de l'exercice 2015, le budget annexe de la Zone d'activités de Bretenière pourra être clôturé. Suite à cette clôture, les résultats définitifs de ce budget seront réintégrés dans le budget principal. Au final, cette opération d'aménagement fera ressortir une charge nette de 503 K€ pour le budget principal.

**A) Equilibre du BS 2015**

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		2 470 406,16
Restes à réaliser en 2015	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		2 470 406,16
Propositions nouvelles	2 470 406,16	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	-	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	2 470 406,16	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>2 470 406,16</b>	<b>2 470 406,16</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014		517 795,37
Restes à réaliser en 2015	229 178,00	-
Affectation		-
Propositions nouvelles	2 513 323,53	2 224 706,16
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>2 513 323,53</b>	-
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 245 700,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		2 470 406,16
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 742 501,53</b>	<b>2 742 501,53</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 d'un montant de 2,47 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Recettes réelles d'investissement : - 245,7 K€** : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2014, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 245,7 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

- **Dépenses réelles d'investissement : 2,51 M€** : affectation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement à une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015).

**A) Equilibre du BS 2015**

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		972 045,98
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		972 045,98
Propositions nouvelles	972 045,98	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>		
<i>Dont opérations d'ordre</i>	972 045,98	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>972 045,98</b>	<b>972 045,98</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014		14 314,52
Restes à réaliser en 2015		
Affectation		
Propositions nouvelles	807 680,50	793 365,98
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>807 680,50</b>	<b>- 150 000,00</b>
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 28 680,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		972 045,98
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>807 680,50</b>	<b>807 680,50</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 d'un montant de 972 K€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 807,7 K€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :

- 150 K€ de crédits de reversement par le Grand Dijon au délégataire Lyonnaise des eaux de d'une subvention de l'Agence de l'eau, qui avaient été inscrits au budget primitif, sont retirés ;
- + 400 K€ sont inscrits pour la réalisation d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts en fonction des opportunités de marché ;
- + 557,7 K€ pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015).

- **Recettes réelles d'investissement : - 178,7 K€** : suppression de 150 K€ de crédits correspondant à une subvention de l'Agence de l'eau reversée au délégataire d'une pour la suppression des branchements en plomb (opération terminée en 2014) ; diminution du besoin d'emprunt (- 28,7 K€).



**A) Equilibre du BS 2015**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		4 367 347,37
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		4 367 347,37
Propositions nouvelles	4 367 347,37	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>179 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre</i>	4 188 347,37	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>4 367 347,37</b>	<b>4 367 347,37</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2014	1 423 163,10	
Restes à réaliser en 2015		
Affectation		1 423 163,10
Propositions nouvelles	4 189 547,37	4 189 547,37
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>4 188 347,37</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		
<i>Dont opérations d'ordre</i>	1 200,00	4 189 547,37
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 612 710,47</b>	<b>5 612 710,47</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 179 K€** : ces crédits correspondent à la régularisation d'un titre de recette rattaché à l'exercice 2014 correspondant à un solde de subvention de l'Agence de l'eau, dont le versement était conditionné à l'équipement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en déversoirs d'orage (149 K€), ainsi qu'à une indemnité contractuelle de 30 K€ pour le remboursement anticipé d'un emprunt (voir ci-après).

- **Dépenses réelles d'investissement : + 4,19 M€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :

- + 443,7 K€ correspondent à l'affectation d'une partie de l'excédent disponible au remboursement anticipé d'un emprunt Banque Populaire ;
- + 6 K€ sont dédiés à l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur ;
- + 3,74 M€ pour la réalisation de travaux sur prochains exercices sont également inscrites : il s'agit de crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015.

**A) Equilibre du BS 2015**

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation		
Restes à réaliser en 2015		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		
<b>Propositions nouvelles</b>	-	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>53 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre</i>	- 53 000,00	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014		
Restes à réaliser en 2015		
Affectation		1 221 450,73
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>264 730,73</b>	<b>- 956 720,00</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>264 730,73</b>	-
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 903 720,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		- 53 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>264 730,73</b>	<b>264 730,73</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

Sur ce budget annexe, le principal mouvement du budget supplémentaire consiste en l'inscription au compte 1068 d'une recette provenant de la Ville de Dijon de 1 221 450,73 €, correspondante au montant de l'excédent d'investissement dégagé à la clôture de l'exercice comptable 2014 du budget annexe Stationnement de la Ville de Dijon suite à sa suppression (délibération du conseil municipal du 9 février 2015), excédent qui était destiné à financer divers travaux, dont le remplacement de l'ascenseur du parking Darcy.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : + **53 K€** : il s'agit de crédits complémentaires pour la maintenance des ouvrages et des péages.

- **Dépenses réelles d'investissement** : + **264 K€** : pour la réalisation de travaux sur prochains exercices en vue du renouvellement du matériel de péage (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2015).

- **Recettes réelles d'investissement** : - **903,7 K€** : en raison de la reprise de l'excédent d'investissement de l'ex-budget annexe de la Ville de Dijon, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif peuvent être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2015 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux équilibres financiers et au détail des principales opérations nouvelles présentés pour chaque budget (budget principal et budgets annexes).